



## Ruine menaçant l'effondrement

Par **mpec38**, le **11/01/2013 à 18:24**

Nous habitons une maison de famille rénovée, voisine d'environ 8 mètres d'un bâtiment en pisé qui depuis 4 ans s'effondre par étapes, particulièrement la "toiture" dont il ne reste quasiment plus rien. Jusqu'à ce jour, ces dégradations ont affecté la partie du bâtiment la plus éloignée de notre maison, mais sachant la fragilité du pisé à l'humidité, nous sommes très inquiets pour nous et nos petits- enfants, nous restreignons de plus en plus notre périmètre de vie extérieure, alors que nous sommes en vraie pleine campagne.

Après de nombreuses requêtes auprès du propriétaire, de discussions sans fin ni résultat, nous lui avons envoyé une LR avec AR (avec copie au Maire) sans aucune réponse.

De quelle manière demander au Maire de prendre un arrêté de péril ?

Sachant que celui-ci est conscient du danger mais freiné par "l'importance" avérée au imaginée du propriétaire ( le J.R du village).

Merci pour infos sur les démarches ou modèles de courrier à faire auprès du Maire.